

L'ACAMPADO

"Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous." (1Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Alleins - Carnoux - Corse

DE CERTAINS ASPECTS DE LA VIE CONTEMPLATIVE

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

Dans son sens naturel, la contemplation est l'application attentive de l'intelligence à un objet quelconque afin d'en acquérir une notion approfondie, mais dans le langage de la spiritualité, la contemplation peut se définir comme l'union de l'homme avec Dieu, c'est-à-dire l'application de son intelligence à Dieu, aux choses de Dieu, la conformité de son vouloir avec le vouloir divin, l'adhésion de ses affections à Dieu, la soumission de ses puissances corporelles aux ordres et dispositions de Dieu.

Si cette union est réalisée adéquatement, nous avons la contemplation complète ; de l'aveu de tous, cette forme ne peut exister ici-bas que transitoirement, à moins d'une grâce tout à fait extraordinaire ; la nature humaine, en effet, affaiblie par le péché originel, est incapable de maintenir pareille union d'une façon constante ; déjà pour la conserver d'une manière habituelle, il lui faut soutenir un effort considérable, entreprendre un travail très difficile et très pénible. Or, des personnes qui font profession de se consacrer à cet effort, à ce travail, on dit qu'elles s'adonnent à la contemplation, qu'elles mènent la vie contemplative. Cela ne veut pas dire qu'en les qualifiant de la sorte, elles soient parvenues déjà à l'union divine.

On veut dire seulement que de par leur état, leur profession, elles tendent à cette union, elles travaillent dans ce but.

Mais à quoi servent donc ces contemplatifs ? Ceux qui ne comprennent rien à la vie contemplative les ont parfois même accusés de paresse alors que nous, nous trimons dans le monde.

PAR RAPPORT À DIEU

Le contemplatif est le serviteur, l'homme de Dieu, l'homme de la gloire de Dieu.

Souvenez-vous pourquoi Dieu vous a créés. L'homme a été créé et mis sur cette terre pour connaître, aimer et servir Dieu. Or, c'est là l'unique occupation du contemplatif, toute son intelligence est appliquée à la connaissance immédiate, directe de Dieu, toutes ses affections sont réservées à Dieu, il tend de toutes ses forces à soumettre à Dieu ses vouloirs, à les conformer à ceux de Dieu, à réduire aussi toutes ses puissances physiques, corporelles, au service de Dieu. Il sert donc Dieu en tout son être, il s'applique constamment à l'aimer de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, il est par excellence l'homme de Dieu, le serviteur de Dieu qui se tient constamment à sa disposition. Il est aussi l'homme de la gloire de Dieu, en ce sens que le contemplatif use de tous ses moyens pour acquérir de Dieu une connaissance aussi claire, aussi précise, aussi étendue que possible, et il loue Dieu en lui soumettant tout son être dans un complet hommage d'adoration, d'estime, de préférence. De plus la louange divine, le chant de l'office divin est de tous ses devoirs quotidiens celui qui a le premier rang. Par définition, par état, le contemplatif est l'homme de Dieu, l'homme de sa gloire, son serviteur immédiat et direct. Et ce service de Dieu, ce dévouement à sa gloire le conduisent tout naturellement à cette intimité ineffable où se réalisent les mystères de la filiation divine. C'est toujours le service, mais le service du fils envers son père, de la charité qui bannit toute crainte.



PAR RAPPORT À L'HUMANITÉ

Que n'a-t-on pas dit de l'égoïsme prétendu des contemplatifs ! Or, égoïsme et contemplation sont deux notions absolument opposées, aux antipodes l'une de l'autre.

La contemplation en effet c'est l'union à Dieu, c'est le service de Dieu, mais cette union, ce service sont fondés essentiellement sur le renoncement, sur l'abnégation, sur l'exclusion, par conséquent, de l'amour propre, de l'égoïsme. Le vrai contemplatif fait abstraction de luimême pour se vouer à Dieu, à l'amour et au service de Dieu; mais par le fait qu'il sort de lui-même pour se consacrer entièrement à l'amour de Dieu, il se donne et se consacre à l'amour du prochain et au service du prochain, l'un est inséparable de l'autre. Comment, en effet, pourrait-on aimer Dieu véritablement sans aimer le

prochain, que Dieu ordonne d'aimer ? Serait-on vraiment soumis à Dieu si, en ce point on négligeait sa volonté ?

D'ailleurs dans son étude approfondie de Dieu, le contemplatif apprend ce qu'est l'homme pour Dieu, l'amour infini qu'Il lui porte, le désir qu'Il a de son salut ; en outre, cette même étude lui fait pénétrer dans ces mystères ineffables que constituent le Corps mystique du Christ, la communion des saints, etc. On conçoit alors qu'Il ne peut rester indifférent au bien des hommes, ses frères, à leur salut. Le véritable contemplatif est essentiellement apôtre, en ce sens qu'il a la passion du bien des hommes, comme il a la passion de la gloire de Dieu avec lequel ce bien ne fait qu'un en réalité. Et ce bien, le contemplatif le procure effectivement : il a à sa disposition les deux grands moyens d'apostolat les plus puissants de tous, préconisés par Notre-Seigneur lui-même, la prière et la pénitence. Par la prière, il sollicite et obtient les grâces célestes : par la pénitence, il les mérite.

Toute sa vie n'est que prière et pénitence, et quelle prière, quelle pénitence! S'il n'est pas à même d'user habituellement des moyens ordinaires d'apostolat, s'il ne catéchise point, s'il n'exerce point les œuvres extérieures de miséricorde, le contemplatif, lorsque l'ordre divin lui en fournit l'occasion, ne fait pas difficulté de s'y adonner de toute l'ardeur de son âme, et il est arrivé bien souvent que Dieu, trouvant dans le cloître des instruments propres à son œuvre, parce que entièrement à sa

disposition, s'en est servi pour opérer des merveilles.

Il suffit de citer par exemple saint Bernard et les grands moines apôtres du haut moyen âge. Le contemplatif rend en outre à l'humanité, deux autres services.

Il démontre d'abord par les faits, par toute sa vie, que le service de Dieu, en sa forme la plus élevée, la plus parfaite n'est pas, comme le prétend si souvent, l'humaine lâcheté, au-dessus des forces ordinaires de l'homme : en cela les contemplatifs sont une vivante et bien utile apologétique. En second lieu, cette vie contemplative dans laquelle toutes les forces, toutes les énergies sont employées en réalité au perfectionnement moral de l'humanité, est un exemple, une leçon. Alors que tant d'êtres raisonnables ne songent, ne sont occupés qu'à satisfaire ce qu'il y a en eux de plus bas, de plus

grossier, voici des hommes, des femmes qui sont en toute vérité, c'est-à-dire des esprits incarnés dans une chair laquelle ne commande pas mais obéit, laquelle sert et seconde l'esprit comme c'est son rôle, comme le requiert l'ordre. À tout prendre, entre les bons serviteurs et bienfaiteurs de l'humanité, il faut placer le contemplatif en bon rang : il veut et procure à l'humanité les biens les plus précieux, les avantages les plus appréciables, et cela dans la mesure des moyens les plus puissants et les plus efficaces.

PAR RAPPORT À LUI-MÊME

Le travail incessant qu'opère en lui-même et sur luimême le contemplatif pour s'élever à l'union divine, est un redressement de toutes ses puissances, visant à effectuer le rétablissement de tout son être sur le plan primitif de la création. Toute l'action contemplative tend, en fait, à neutraliser les suites fâcheuses de la chute originelle. C'est la besogne la plus magnifique qui se puisse imaginer, en son entité comme en ses résultats. Il faut ajouter que l'effort nécessité par cette action affecte non seulement ce qu'il y a dans l'homme de plus noble, de plus grand, mais s'étudie à faire produire à toutes les puissances de l'être humain, le maximum de rendement le plus conforme à leur fin, et cela ne se peut effectuer qu'en surmontant les difficultés fort pénibles, en renversant les obstacles entre tous les plus considérables. La vie contemplative est donc, en réalité ce qui rehausse, ennoblit et met le plus en valeur la personnalité humaine, ce qui, des énergies humaines, extrait le plus et le mieux pour Dieu, pour l'humanité, pour le contemplatif lui-même. Dans sa vie, ce dernier puise une tranquillité, une sécurité indéfinissable ; sa vie c'est le service de Dieu, c'est la réalisation pratique de sa fin : quoi de plus assurant et pacifiant que de savoir qu'on est dans l'ordre ? D'autre part, ses principes théologiques lui apprennent que son salut, sa perfection, sa sainteté tout comme le salut du prochain font, pour ainsi parler, partie intégrante de la gloire de Dieu, qu'en travaillant à la gloire

de Dieu par toute la teneur de son intelligence, il travaille parallèlement à sa perfection et au salut de ses frères ; il en résulte pour lui-même une atmosphère de confiance, d'abandon, qui lui procure cette paix de Dieu surpassant tout sentiment dont parle saint Paul, cette joie, cette liberté qui est l'apanage des enfants

de Dieu. C'est dans cet état qu'il est à la disposition de Dieu, son homme, son serviteur, préparé à tout ce qu'Il lui demandera de faire pour sa gloire, s'il plaît à Dieu de se servir de lui, content, dans le cas contraire, de rester tranquille, appliqué à son labeur quotidien. Préparé de même, si Dieu le juge à propos de les lui donner, à recevoir les grâces extraordinaires de la

contemplation infuse, grâce d'une connaissance, d'un amour auquel l'homme ne peut parvenir par ses propres efforts, mais que Dieu produit en l'âme qu'Il a choisie par une action directe qu'on nomme ces grâces : extases, révélations, touches divines, etc. L'homme ne peut se les procurer, il ne peut que s'y disposer et c'est ce qui fait le contemplatif qui peine dans les rudes labeurs de la contemplation acquise. Dieu lui départira-t-il ces faveurs ineffables ? c'est le secret de sa sagesse. Il les accorde à qui II veut quand Il veut et dans la mesure où Il le juge à propos. C'est néanmoins sur les âmes bien disposées que, de préférence, il déverse ses bienfaits, l'expérience est là pour le démontrer. Et c'est en ce sens qu'on a pu dire et enseigner que la contemplation acquise était la préparation à la contemplation infuse, sans que, cependant, l'une soit la suite et encore moins la conséquence nécessaire de l'autre.

On entend parfois parler de l'oisiveté, de l'inutilité des contemplatifs, tout ce que nous venons d'exposer aujourd'hui le dément. La vie contemplative fait honneur à l'humanité, elle ennoblit et grandit cette humanité, elle est d'un grand bienfait pour l'humanité.

Quiconque croit aux vérités surnaturelles ne peut penser autrement mais même au simple point de vue naturel, on ne saurait raisonnablement en nier la haute valeur intellectuelle et morale. Quant au reproche d'oisiveté, il n'y a pas de labeur plus pénible, plus délicat, plus astreignant que la tendance continuelle vers Dieu, de tout l'être humain constamment redressé et corrigé. Ceux-là seuls ne comprennent pas l'utilité et l'activité des contemplatifs qui, lancés dans une agitation factice où bien souvent les satisfactions naturelles trouvent un agréable aliment, sont heureux d'en prendre occasion pour négliger leur propre transformation intime. Ils affichent de méconnaître, de mépriser les efforts des autres dans ce sens, mais la parole du pape Pie XI dans la bulle « Umbratilem » de juillet 1924 est là pour redire à tous :

INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

Pour nos écoles et tous ceux qui y travaillent

« Ceux qui s'adonnent constamment à la prière et à la pénitence, contribuent aux progrès de l'Église et au salut du genre humain avec plus d'efficacité encore que ceux qui cultivent par les œuvres de zèle, le champ du Seigneur » •

UN PEU D'ÉCOLOGIE!

~ Abel Bonnard ~

(03 /12 / 1957)

Il ne suffit pas d'être le rebut des villes pour redevenir l'homme de la nature.

Sans doute, cette nécessité de se raccorder à l'univers, l'homme d'aujourd'hui le sent d'une façon presque désespérée.

N'avez-vous pas été frappés de voir au moment des vacances, ce qu'a de violent et d'éperdu la fuite des gens de villes vers la campagne ?

Ce n'est pas le départ heureux et léger de personnes qui vont se distraire et se délasser, c'est un mouvement presque furieux, ce sont des gens qui essayent à tout prix de se renforcer dans l'ordre universel pour y guérir de leur agitation déréglée.

Et si vous voulez considérer dans son étendue le détraquement et l'infortune de notre époque représentez-vous que ces villes, dont les habitants s'échappent si impétueusement, attirent les derniers hommes qui menaient au fond des campagnes, une vie rude et saine, de sorte qu'en même temps que les citadins se jettent dans la campagne pour quelques jours, les paysans la quittent pour toujours.

Mais, pour rentrer dans la nature, il ne suffit pas de s'y jeter physiquement : il ne suffit pas de quitter ses vêtements pour y être admis, et le bord de la mer comme la lisière des bois sont encombrés de gens qu'elle refuse d'accueillir, malgré leur uniforme de nudité;

Il ne suffit pas de crever les paysages en automobile pour en respirer la douceur ;

Il ne suffit pas de se tremper dans les vagues plusieurs fois par jour, en s'imprégnant de cocktails le reste du temps pour avoir retrouvé la mer divine.

Le sport même peut nous tromper, car si l'activité physique que nous déployons nous rattache au monde, elle risque aussi de nous le masquer par l'ivresse que nous cause notre propre vigueur.

La nature exige d'abord qu'on le contemple avec respect.

Nous n'entrons en rapport avec elle que par une certaine disposition de notre âme, un effort de grâce, de finesse qui nous permet de changer de rythme.

Pour cela, il faut amortir en nous le sentiment de notre propre importance afin de mieux nous ouvrir à elle.

Il ne s'agit pas d'entrer dans la nature, mais de la faire entrer en nous •



FAUDRA-T-IL DÉBOULONNER LES STATUES DE JULES FERRY ?

Nous sommes le 28 juillet 1885, Jules Ferry, le « père » de l'école laïque, gratuite et obligatoire, se lève et prononce un discours à faire déboulonner toutes ses statues :

« Je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, grandeur et honnêteté, de leur devoir supérieur de civilisation. Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai!

Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis à vis des races inférieures. Parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont un devoir de civiliser les races inférieures. »

Un de nos lecteurs écrit à propos:

« Les rues de France sont peuplées de noms de gens douteux. C'est aussi sur ce point que doit s'exercer le combat catholique. Comment en effet peut-on admettre que des municipalités laissent des rues porter les noms de personnages de l'histoire, qui se sont illustrés par des actes odieux ? Cette pratique est choquante ; elle blesse les consciences. L'inscription d'un nom sur une plaque de rue devrait être un acte de reconnaissance qu'on témoigne à une personnalité honorable. »

QUELQUES PROPOS DE BON SENS

~ E. M. ~

DE L'IMPORTANCE D'UN BAGAGE Doctrinal

Il m'est apparu essentiel de former de véritables auxiliaires pour aller convaincre les foules (...) donner à ces auxiliaires le bagage qu'il leur faut pour démonter les idées fausses véhiculées dans cette société matérialiste fermée aux idéaux catholiques, et la faire adhérer aux convictions des vrais catholiques. Ce bagage d'abord doctrinal doit aussi s'étendre aux champs d'intervention de la politique des États, (santé, économie...) toujours avec l'objectif de dénoncer le mensonge où il se trouve, et de montrer en quoi très concrètement le catholicisme peut être supérieur dans les solutions qu'il apporte à l'individu et à la famille ou dans le devenir de la nation. En somme, cela revient à dire que nous devons proclamer la vérité partout pour faire reculer les opinions fausses qui peuplent les esprits soumis à une propagande idéologique constante.

DE L'IMPORTANCE DE LA GUERRE AUX IDÉES TOUTES FAITES

J'entendais dire l'an dernier dans ma famille, qu'à la base de la révolution française, il y avait eu des idées louables. On se trouve là dans le ressort de l'opinion et de l'idée toute faite. Celles-ci se transmettent entre les gens comme des slogans. Il m'a fallu une demi-heure pour tenter de démontrer en quoi la révolution française était une horreur intégrale, dont les répercussions néfastes continuent de se faire sentir à notre époque. Mais je pense avoir manqué dans la manière de convaincre. De plus, en raison de la faible instruction sur ces questions dans les familles, il faut le plus souvent passer par toute une suite d'étapes explicatives ; il apparaît également très difficile de faire reculer les idées fausses à partir du moment où elles ont été puisées dans des publications favorables à la grande cause républicaine.

En février dernier, un représentant d'une société de fournitures d'énergie avec qui je discutais sur le pas de ma porte, me parlait des droits de l'homme et des libertés. Je lui demande s'il trouve moral qu'au nom des libertés l'on incite les enfants à changer de sexe et les petits garçons à porter des jupes.

Je lui demande s'il a des enfants. Il me dit qu'il a

un fils et que s'il choisit de porter des jupes, il fera ce qu'il veut car c'est son droit! En mai dernier, rebelote. Des employés de chez Aldi où je fais habituellement mes courses me parlaient en bons termes des valeurs de la république. J'eus deux discussions sur ce sujet à seulement 2 semaines d'intervalle. Comme quoi ces idées passionnent! Vous voyez pourquoi il est essentiel que les catholiques connaissent à fond les méfaits de la révolution française et qu'ils réussissent à faire le lien avec la république afin de démontrer en quoi ce régime est néfaste pour la société française. Passons.

DU « PSYCHOLOGISME »

Au cours du mois d'avril, une amie me dit que sa petite fille a fait une poussée d'Herpès. Le médecin avait expliqué à la mère de cette petite que le confinement avait créé un traumatisme psychologique parce que, du fait de la fermeture des écoles, elle ne pouvait plus voir ses copines ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte des tombereaux d'âneries qu'on déverse à longueur de temps dans les familles ! Mais comment voulez-vous ensuite que les gens raisonnent ? Ils n'ont plus la lucidité qu'il faut pour faire face à tout ce psychologisme qui finit par rendre les gens complètement débiles et les mettent à la merci de toute cette secte médicale.

A nous de rejeter toute cette médecine chimique qui endommage les organismes pour le plus grand profit des laboratoires, avant qu'on délivre tout pouvoir à ces laboratoires de se mêler de la santé des familles. Ce « psychologisme » ou la psychologisation des esprits se traduit dans les faits par un fanatique acharnement à vouloir que toute difficulté personnelle ou familiale trouve sa source dans un trouble psychologique : mon fils trépigne, pique des crises quand on lui dit de ranger sa chambre, répond effrontément, n'apprend rien à l'école et fait le pitre ? C'est parce qu'il est hyperactif!

On serait tenté de répondre aux parents que leur gosse est surtout mal élevé mais cela leur est insupportable à entendre. On déplace ainsi sur le plan médical l'incapacité des parents à discipliner leurs progénitures, qu'il ne faut surtout pas traumatiser! L'État s'en mêle évidemment puisqu'il se mêle de tout. Il interdit aux parents de flanquer des fessées quand ça ne va plus, et il fait

des classes d'adaptation ou "d'inclusion" pour ces préadolescents en passe de devenir des déphasés sociaux. Passons.

Je trouve important pour Le Chrétien (donc le Catholique) de savoir faire la part des choses entre les thèses erronées des fausses sciences, le plus souvent matérialistes et athées - qu'elles se situent dans le ressort de la philosophie, de la politique ou des autres disciplines - et ce qui relève de la droiture des idées forgées dans le creuset d'une raison éclairée. Ainsi la psychologie, la psychanalyse ou la psychiatrie par exemple, qu'il convient ici de réunir sous la dénomination de "Santé mentale", telles qu'elles sont enseignées et présentées souvent aujourd'hui, ne sauraient, en principe, trouver grâce aux yeux d'un Catholique, parce qu'elles reposent toutes trois sur une quantité d'hypothèses et d'idées préconçues qui relèvent plutôt de la production imaginative et féconde de ses professeurs d'université, que de démonstrations solidement étayées par l'observation. Ainsi en est-il par exemple de l'hystérie, ou des différents stades de l'enfance inventés par Sigmund Freud. Les errements de ces personnalités dans des conceptions fumeuses confèrent à la psychologie comme à la psychanalyse leur seule véritable consistance, celle d'un vaste exercice de réinterprétation des mythologies anciennes. De là découlent leurs nombreux échecs. Il ne manque pas de faits de récidives dans l'histoire criminelle qui rendent évident l'échec patent des expertises psychiatriques. De là vient aussi le fait que souvent les thérapies proposées par la Santé mentale ne guérissent jamais personne. On n'est pas loin du charlatanisme. Hélas, ces disciplines envahissent les esprits des peuples, étant donné qu'il faut bien chercher des remèdes au mal-être croissant, dont la société moderne est la source ; de fait, celle-ci ne se préoccupe plus de diriger les conduites individuelles par des principes dont la sûreté ait été reconnue ou expérimentalement validée. Les familles et les individus se ruent donc sur la littérature "psychologiste", emplissent les cabinets des spécialistes du domaine mental.

Le psychanalyste vous soumet à des séances d'hypnose pour enquêter sur les traumatismes de l'enfance qui expliqueraient votre problème d'adaptation au travail. Il vous prescrira des séances de "méditation transcendantale", puis vous proposera de trouver un support affectif, comme un nounours en peluche, que vous pourrez serrer contre vous chaque fois que vous n'irez pas bien, et d'imprégner votre esprit d'une formule

magique à réciter chaque fois que vous allez perdre pied dans la situation qui fait habituellement resurgir votre conflit intérieur et vous pousse à vous en prendre vertement à vos collègues de travail.

Les maisons d'édition ne s'y trompent pas et les rayons regorgent de toute cette littérature "psychologisante". En témoignent les livres présents au catalogue de l'éditeur Pierre Téqui qui s'est engouffré dans la brèche. Dans le livre "Vous n'aurez plus d'amour", une jeune médecin¹ est enfin enceinte... d'un enfant trisomique. Que faire ? Où est la liberté ? Qui peut l'aider à discerner la seule question qui vaille ?

Ensuite, "Gender, la controverse" (du Conseil pontifical pour la famille); "Dis maman, d'où viennent les bébés ? - La première éducation affective et sexuelle" (d'Inès Péllissié) ; "Être ou ne pas être... célibataire" (Claire Lésegretain); "Simple propos sur le corps" (Cardinal Carlo-Maria Martini) sur le culte du corps, le corps dans sa différenciation sexuelle et son altérité, l'itinéraire sacramental du corps humain ; "Tu m'aurais appelée "Maman" " (MarieChristine du Ranquet) ; "Guérir pour une vie nouvelle" (Père Jean-Boulanger); "S'épanouir malgré les blessures" (Alain Ransay) qui traite des blessures affectives; "La guérison des blessures reçues dans le sein maternel" (Nelly Astelli hidalgo) qui traite des blessures reçues dans le sein maternel; "Les quatre amours" (C.S. Lewis), sur l'affection, l'amitié, l'amour érotique et l'amour divin ; "Le problème de la souffrance" (C.S. Lewis) sur le problème intellectuel que pose la souffrance ; Nietzsche ou la compensation.



¹ On aura soin de noter la dérive idéologique des féministes qui disloque notre langue française et la rend grotesque : "une jeune médecin" ! Comme "madame la ministre". Ridicule.

Je vous pose la question au passage, est-il vraiment utile de farcir les esprits des Catholiques avec toutes ces lectures, lesquelles le plus souvent, prétendent aborder les questions de société ou le mal-être en dispensant la foi chrétienne? Les Catholiques n'ont-ils pas mieux à faire que de s'extasier dans le sentimentalisme et à pleurer sur des témoignages "poignants" de jeunes femmes qui avortent, se prostituent et s'adonnent à la drogue? Nous avons l'indice d'une société qui a perdu tout sens critique, ne raisonne plus et ne sait plus se ressaisir, laissée sans direction, déboussolée, sans guide.

Certes, tout ça est bien triste. Mais si les Catholiques recevaient une solide formation doctrinale, ils ne disperseraient pas leur temps à lire ce que je qualifie de balivernes : ceux qui sont en souffrance psychologique n'auraient pas besoin non plus de ces montagnes de bouquins pour essayer de dénicher des réponses à leurs maux •



Il y a cent ans, le 31 juillet Quand la République refusait de massacrer les innocents à naître

~ Michel Fromentoux ~

(Rivarol n°3435)

Inexorablement, sans relâche, bien plus dramatique que Lle coronavirus, l'avortement légalisé par la loi de la sinistre Simone Veil, née Jacob (1927-2017), du 17 janvier 1975, continue d'exterminer en France plus de 224 000 bébés à naître (224 300 en 2018), soit en 55 ans : 12 320 000), le quart de chaque génération! C'est une véritable catastrophe nationale : cela marque en cinq décennies un pourrissement comme l'Histoire n'en avait jamais connu du sens moral de la nation. À tel point que les Français, gorgés d'individualisme, n'imaginent même plus la société française telle qu'elle était quand les enfants étaient accueillis de grand cœur et quand la loi punissait le meurtre prénatal. Gageons qu'ils laisseront passer, le 31 juillet prochain, le centenaire de la loi votée en 1920 par 521 députés contre 55, qui interdisait l'avortement et la contraception.

LA FRANCE CHRÉTIENNE A TOUJOURS RESPECTÉ LA VIE

Ce serait une grave erreur de croire que cette loi était « contre les femmes » ; elle fut un acte d'amour, sa sévérité même protégeait les femmes et les rappelait à leur devoir d'épouses et de mères qui fait toute la grandeur et la beauté de leur mission ici-bas. Certes, n'oublions jamais que lorsqu'une femme se résout à faire tuer l'enfant qu'elle porte en son sein, elle n'est pas toujours la première coupable de ce crime ; elle est bien souvent victime du mari égoïste, du séducteur sans honneur, du médecin conseillant la solution de facilité, de son entourage

sans foi ni loi, de bien des gens qui n'osent pas lui parler et, fuyant leurs responsabilités, la laissent seule face à son désarroi. Mais tout cela ne peut occulter le fait que la France, nation éminemment chrétienne, a toujours interdit et sanctionné l'avortement, car les lois rendant passible de la peine de mort toute femme ayant avorté ainsi que tout individu, homme ou femme, l'ayant aidée, n'avaient d'autre but que de dissuader cette malheureuse de commettre un crime dont elle porterait le remords tout le long de sa vie.

Si la loi était sévère, la jurisprudence était parfois plus souple. L'édit du roi Henri II de 1556 instituait un système de prévention : les filles et les veuves enceintes étaient obligées de déclarer leur grossesse à l'autorité de justice.

L'avortement était pratiqué, mais rarement.

L'infanticide était plus fréquent. Les « philosophes des Lumières » acceptaient l'avortement. Donatien Alphonse François, marquis de Sade (1740-1814), le "divin"! marquis, s'en fit même l'apologiste.

Puis la Révolution de 1789 imposa sa philosophie empoisonnée et individualiste des Droits de l'Homme, mais — chose étonnante — le code pénal de 1791 continua de condamner l'avortement. La pourriture des esprits avait besoin de prendre son temps... Sous l'Empire, l'article 317 du code pénal de 1810 condamnait encore sans distinction l'avortée et ses aides :

« Quiconque provoque l'avortement d'une

POUR CEUX QUI SE LÈVENT FATIGUÉS LE MATIN, ET LEUR COÛTE LE TRAVAIL DE CHAQUE JOUR

par Bernard Shaw

L'année compte 365 jours.
Comme un jour a 24h et qu'on profite seulement de 12h
on emploie 183 jours pour travailler,
il en reste donc 182 pour tout le reste.

Cependant il faut décompter 52 dimanches, il reste donc 131 jours habiles.

Mais comme on ne travaille pas le samedi, il faut décompter 52 samedis. Il reste donc 79 jours pour travailler.

Mais si on décompte 4 heures par jour pour manger, il faut décompter en 1 an, 60 jours pour manger. Il reste donc 19 jours de travail.

Mais si on enlève les 15 jours minimum de vacances, il reste seulement 4 jours de travail, desquels on en demande bien 3 pour des affaires personnelles, ce qui réduit à un jour de travail par an.

Mais comme le jour du travail est férié, de toute l'année, on ne travaille jamais



femme enceinte avec ou sans son consentement au moyen d'aliments, de drogues, de médicaments, par violence ou d'autres remèdes, est puni de prison ». En 1852, bien que l'avortement thérapeutique eût été toléré par l'Académie de médecine et reconnu par la jurisprudence, une nouvelle loi disposa que l'avortement était « un crime contre l'ordre des familles et la moralité publique ».

Au début du XX $^{\rm ème}$ siècle, on estimait à 500 000 le nombre d'avortements clandestins par an.

C'était l'époque des "faiseuses d'anges" et des "tricoteuses", véritables "spécialistes" de l'avortement. Le professeur Odilon Lannelongue (1840-1911), sénateur du Gers, tenta, hélas !, sans succès, en 1910 par une proposition de loi, de réprimer la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle, car il s'agissait, en fait, de combattre la dépopulation. Déjà, les effets du venin libertaire de 1789 se faisaient sentir, et beaucoup cessaient d'envisager la vie comme un don de Dieu, un fait de nature, dont la dignité est dans sa destinée naturelle et surnaturelle, laquelle commence dès la conception et se prolonge dans l'éternité après passage devant le seul juste Juge. La porte était ainsi ouverte à la planification des naissances et à la banalisation de l'avortement. Malheureusement, les parlementaires de ce temps, n'osant pas renvoyer à la poubelle un "acquis" de la Révolution, allaient voter une loi bâtarde, s'attaquant aux conséquences du mal sans désigner, ni extirper le mal luimême.

UNE LOI BÂTARDE

La loi du 31 juillet 1920 visa seulement à réparer la saignée démographique de la Grande Guerre de 1914-1918. Elle ne sut pas dénoncer la première cause de la baisse de la natalité qui réside essentiellement dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, laquelle fit de l'Homme-souverain un Dieu et renvoya chacun au seul conseil de sa conscience ; elle rejeta tout ce qui est plus haut que l'Homme.

Cette fausse philosophie, inculquée dès l'école de la république, était une incitation permanente à la déification des désirs de chacun. Les Droits de l'Homme n'ont jamais été que ceux d'un atome humain croyant disposer librement de tout, même, et surtout, de son corps, d'un atome qui se permet de choisir qui peut être "humanisé" et devenir un homme. Cette pseudo-philosophie a toujours tendance à s'ériger en pseudo-religion, au point de devenir la norme d'une société qui ne veut plus de norme.

Vouloir refaire une société en sacralisant le droit pour l'homme, et pour la femme, d'être asocial : tel est le comble de la folie babélique.

Redonner aux femmes l'envie de mettre au monde et d'élever de nombreux enfants dans cette mentalité-là revenait à résoudre la quadrature du cercle. Courageusement et non sans mérites, les parlementaires de la chambre bleu-horizon l'ont tenté et c'est pourquoi leur loi de 1920 fut bâtarde.

Elle modifia l'article 317 du code pénal de 1810 et soumit les contrevenants à une peine de six mois à deux ans d'emprisonnement, et de 100 à 5 000 francs

d'amende. Elle assimila la contraception à l'avortement, luimême considéré comme un crime. Mais, les années suivantes, les jurys populaires des Cours d'assises, se laissant attendrir par le désarroi des coupables, obtinrent bien trop souvent les circonstances atténuantes et les firent acquitter.

Il fallut rédiger une nouvelle loi, le 27 mars 1923, qui fit passer en correctionnelle le crime d'avortement pour faire échapper sa répression aux jurys d'assises. L'avortement devint un délit jugé par le tribunal correctionnel, composé de magistrats de carrière, supposés moins indulgents que les jurys. Le Code de la famille du 29 juillet 1939 considéra, pour sa part, l'avortement comme un délit.

En 1942, sous l'autorité du maréchal Pétain et selon la belle et salutaire devise Travail Famille Patrie, la famille fut mise à l'honneur. La loi du 2 avril 1941 empêcha les



couples mariés depuis moins de trois ans de divorcer. Elle fit également de l'incitation au divorce par un tiers un délit. Quant à l'avortement, il fut déclaré crime contre la Sûreté de l'État et passible, après jugement par des tribunaux d'exception, de la peine de mort. Les "faiseuses d'anges" devinrent des criminelles, elles aussi passibles de la peine de mort. On sait quel fut le sort de Marie-Louise Giraud, quarante ans, "la faiseuse d'anges" guillotinée le 30 juillet 1943 dans la cour de la prison de la Roquette à Paris, pour avoir accompli « l'ignoble besogne » "d'aider" vingt-six femmes à avorter dans la région de Cherbourg. Mais, bien vite, dès les années 1950, l'individualisme et le matérialisme, n'ayant pas été éradiqués, se remirent à empoisonner les mentalités, les familles de plus de deux enfants commencèrent à se raréfier vers 1960, la pilule contraceptive répandit dès 1967 par une loi inspirée de Lucien Neuwirth (1924-2013), « Lulu la Pilule », l'idée d'une déconnexion entre la jouissance sexuelle et la

procréation. Mai 68 fut le premier signal du retour à la barbarie. Toutefois, le pays réel des provinces gardait encore son bon sens, comme en témoignèrent en 1972, lorsque les groupes de pression prônaient bruyamment la liberté de l'avortement, les milliers de pétitions en sens contraire (associations familiales, médecins, juristes, élus locaux). Les lobbies avorteurs, pour triompher, eurent besoin de s'emparer du pouvoir : Valéry Giscard d'Estaing leur apporta, dès son accession à la présidence, en mai 1974, comme sur un plateau, des discours euphorisants et insensés dénonçant les « dispositifs répressifs datant du gouvernement par la peur » (sic), exaltant toutes formes de "décontraction" sociale et morale et laissant les apôtres de la permissivité finir de conditionner les intelligences. Dame Simone Veil eut alors ce que d'aucuns osèrent appeler le "courage" (sic!) d'arracher le vote de la loi portant son nom qui prétendait non pas légaliser, mais "dépénaliser" l'avortement à une majorité de députés, dont beaucoup même « de droite », à jamais déshonorés.

DE LA GISCARDIE...

Cette loi fut votée en dernière lecture le 15 décembre 1974, quelque jours avant Noël, et promulguée dès le 17 janvier 1975. Elle fut le premier déclic qui permit la descente accélérée de notre vieux pays chrétien vers la barbarie qui nous subissons aujourd'hui. Car les gardefous, qui semblaient aux yeux de quelques naïfs bienpensants devoir éviter l'escalade de l'extermination, s'avérèrent très vite inconsistants : loi à l'essai pour cinq ans, rappel que la vie est sacrée, limitation de l'acte aux cas de détresse, entretien préalable. Il apparut tout de suite que la plupart des avortements étaient de pure convenance : recensait-on vraiment en France 225 000 cas de détresse irrémédiable par an ?

Était-il impossible de venir en aide à ces malheureuses au lieu de les pousser au crime ?

Quant à l'entretien préalable, il s'avéra dans la plupart des cas plus destiné à enlever en douceur les derniers scrupules chez la femme qu'à expliquer à celle-ci la gravité de sa décision.

En conséquence de quoi la loi Veil, reconduite cinq ans après (loi Pelletier du 30 novembre 1979), renforcée avec le remboursement des avortements par la Sécurité sociale (loi Roudy, 31 décembre 1982), puis avec la création du délit d'entrave à l'interruption de grossesse (loi Neiertz, 27 janvier 1993), à quoi s'ajoutaient la distribution et le remboursement de l'abortif chimique, appelé RU 486, lequel pouvait être absorbé à domicile, réussit à ériger l'avortement, donc le meurtre, en un droit absolu.

Or, l'avortement est l'assassinat le plus lâche que l'on puisse imaginer, puisqu'il s'agit de mettre à mort le plus petit, le plus innocent, le plus démuni, d'entre les hommes. Le prix de la vie d'un enfant ne compte plus et, désormais, l'on ne recule plus devant la violence pour supprimer ce qui semble entraver l'"épanouissement" des gens installés dans la vie.

... À LA MACRONIE

Quand les jeunes Français d'aujourd'hui, même moins jeunes, prennent conscience qu'ils ne sont que des rescapés, qu'ils avaient statistiquement un risque sur quatre de ne pas naître, sont-ils portés à vénérer cette société tant repliée sur son égoïsme qu'elle est incapable de transmettre des exemples de don de soi qui les enthousiasmeraient?

L'acharnement à mettre à mort les bébés à naître est aujourd'hui infini : au plus fort de l'épidémie de coronavirus, le ministre de la "Santé" osa déclarer : « Les interruptions de grossesse sont considérées comme des interventions urgentes par le ministère des Solidarités et de la Santé. Leur continuité doit être assurée ». Massacrer les innocents sans défense et qui ne demandent qu'à naître est une priorité absolue, même en temps de pandémie!

Le chœur des vierges charognardes du monde de la politique et de la culture, soit une centaine de "professionnelles" de l'IVG (Laurence Rossignol, Roselyne Bachelot, Anne Hidalgo, Marisol Touraine, Najat Vallaud-Belkacem), appela à des mesures d'urgence et se dit prêt à « défier la loi », s'il le fallait! Le gouvernement a naturellement cédé: le délai pour les « IVG médicamenteuses » a bien été allongé de deux semaines (jusqu'à neuf semaines d'aménorrhée) de manière durable.

LA VIE COMME UN MATÉRIAU

Voilà le pire des appels à la haine qui puisse être éructé en ces temps de malheur! 220 000 enfants sauvagement assassinés chaque année dans le sein de leur mère, cela ne suffit pas encore à ces ennemis de la vie ! Pendant que les personnels hospitaliers s'évertuent à sauver des vies, ces personnes-là songent plutôt à la préservation coûte que coûte — de la possibilité pour une mère d'éliminer l'embryon ou le fœtus qu'elle porte dans le ventre. Étonnant sens des priorités... Plus grave encore : dès lors que le respect de la vie dépend du législateur et que parents et médecins s'arrogent le droit de dire quelle vie vaut ou ne vaut pas d'être vécue, il n'existe plus la moindre sécurité pour l'embryon, et la porte s'ouvre aux manipulations génétiques, au diagnostic prénatal et finalement à l'eugénisme. La qualité de la vie a supplanté le sens de la vie. Ces expériences sur ce matériau qu'est devenue la vie humaine débouchent aujourd'hui sur ces horreurs que sont la PMA (procréation médicalement assistée)

et la GPA (gestation pour autrui), lesquelles seront bientôt votées, avant la fin de l'été (voudrait le gouvernement), par nos infâmes députés et détruiront les continuités familiales et les filiations, pour le plus grand malheur de générations à venir.

Pourquoi aller si vite en besogne ? Emmanuel Macron, qui avance toujours masqué, entend profiter de ce que les Français sont en vacances ou sur les plages pour faire passer sa loi en catimini ; ainsi, évitera-il — du moins l'espère-t-il — des manifestations et des protestations.

Car la loi a encore été aggravée depuis son projet original : maintenant, le tri des embryons sera vivement encouragé, sinon rendu obligatoire. Ainsi "l'Homme" pourra-t-il corriger l'œuvre de Dieu afin d'avoir des enfants, selon lui, parfaits!

Le règne des Frankenstein au petit pied qui entendent faire les enfants autrement que Dieu l'a voulu: voilà, assurément, ce que les auteurs de la loi de 1920 auraient à tout prix voulu éviter. Hélas, ils n'ont pas voulu, ou pas pu, débarrasser la France de la démocratie des Droits de l'Homme qui cache sa putréfaction sous des dehors moralisateurs et ne sera jamais tranquille tant qu'elle n'aura pas démoli la moindre trace de christianisme dans la nation française.



Prions pour que la Vierge Marie protège la France dans la grande débâcle actuelle!

GLOIRE À SAINT MICHEL

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

Notre glorieux archange a reçu du Seigneur une multitude de privilèges dans l'Église triomphante. Son amour pour les anges lui mérite le beau titre de « Père des anges », car, selon saint Jérôme, au ciel, les anges qui prennent soin des autres anges, sont appelés Pères des anges. Le devoir d'un père est de nourrir ses enfants. Le célèbre archange, en prenant soin de l'honneur de Dieu et du salut des anges, les a nourris de la charité, les a protégés du venin de l'orgueil.

C'est pourquoi les anges le vénèrent et l'honorent comme leur père. Il les a soutenus et sauvés de la perdition. Et comme un père affectueux, il a averti les anges de ne pas se laisser aveugler par l'idée d'une révolte, et les confirma dans la fidélité à Dieu. Il peut leur dire ce que saint Paul disait aux premiers chrétiens : « Je vous ai engendrés dans la fidélité et la reconnaissance envers le Créateur, dans la fermeté, dans la foi aux mystères révélés, dans le courage pour résister à la tentation de Lucifer ».

La grandeur du glorieux saint Michel se manifeste aussi par le fait qu'il a été dans le ciel, l'apôtre des anges. Saint Thomas et saint Bonaventure pensent que dans le ciel, les anges d'un ordre supérieur instruisent, éclairent et communiquent leur perfection aux anges d'un ordre inférieur. Ils les instruisent en leur faisant connaître ce qu'ils ne connaissent pas ; ils les éclairent en leur communiquant leur mode de connaissance parfaitement ; ils les rendent plus parfaits en rendant plus profonde leur connaissance. De même que dans l'Église, il y a des apôtres, des prophètes, des docteurs pour éclairer et perfectionner les fidèles, de même parmi les anges, il y a des ordres variés pour que les plus élevés soient guides et lumières des ordres inférieurs. La note particulière de saint Michel est d'éclairer les anges. Il le fit quand Lucifer voulut les entraîner dans le péché de révolte alors qu'il avait déjà réussi à en convaincre un grand nombre d'attribuer à euxmêmes et non à Dieu, la grandeur et la magnificence de leur nature, et de pouvoir jouir de la béatitude éternelle sans le secours divin. Il y eût un combat dans les cieux : Lucifer d'un côté plein d'orgueil avec les anges rebelles, voulant ressembler à Dieu, séduisant et entraînant à sa suite une grande partie des troupes angéliques sous l'étendard de la révolte et poussant un cri de guerre contre Dieu, dans le dessein de renverser Son trône. Saint Michel de l'autre côté, placé à la tête des anges et criant « Qui est comme Dieu? », c'est-à-dire qui est assez audacieux et assez puissant pour oser s'assimiler à Dieu ? Saint

Jean appelle ce combat « une grande guerre », grande par le lieu où elle se fit, par la qualité des combattants, par leur nombre et par le motif.

Cette guerre avait été déclarée pour renverser Dieu de son trône et par le refus de reconnaître le Fils de Dieu dans l'incarnation future. Guerre dont l'issue sera la victoire de Saint Michel et la précipitation des anges rebelles, dans les abîmes.

Pères des anges, apôtres des anges, chef des milices angéliques... Lucifer, tombé du ciel par son péché d'orgueil, saint Michel occupa sa place et devint le chef de tous les bons anges comme Lucifer devint le chef des anges rebelles. C'est pourquoi l'Église appelle saint Michel : « le chef des milices angéliques », ou, comme dit saint Louis de Gonzague : « L'invincible capitaine des armées célestes », et encore, chef des chefs des anges, selon la parole de l'archange Gabriel au prophète Daniel. « Michel, premier des principaux chefs ». La Sainte Écriture nous prouve par des faits, cette primauté. Saint Michel ordonna à l'archange Gabriel d'expliquer la vision à Daniel.

Celui-ci obéit sur le champ, bien qu'un des premiers parmi les esprits angéliques. Par cette primauté, saint Michel surpasse en dignité tous les anges et tous les rois de la terre. Saint Michel exerce sa primauté sur les neuf chœurs des anges.

Il règne non seulement sur les nations, sur les humains, mais règne aussi sur les chœurs des anges. Dieu a, en effet, marqué saint Michel du sceau de sa grandeur.

Il est aussi patron des anges gardiens. L'autorité de saint Michel est si étendue qu'il lui appartient de donner aux hommes les anges gardiens, comme l'a écrit saint Bruno. Et il a cet office pour deux raisons : d'abord parce qu'il est chef de tous les anges et le vicaire de Dieu, c'est pourquoi il gouverne les anges, donne à chacun d'eux office et ministère. Ensuite, parce qu'il a reçu le gouvernement des hommes et qu'il doit par conséquent les défendre, les protéger par le moyen des anges gardiens. C'est avec un grand amour que saint Michel garde les fidèles, ceux qui vivent selon la foi. Dès notre naissance, il nous assigne un ange chargé de garder et de défendre notre propre personne, de tout mal physique et moral, avec cependant notre coopération qui doit respecter sa présence et écouter sa voix, chargé aussi de défendre et de guider. Alors que le démon, comme dit saint Pierre, rôde toujours autour de nous comme un lion affamé, guettant sa proie et cherchant à la dévorer, saint Michel, père attentif et ami vigilant et toujours à la pointe du combat, envoie les anges, autour des fidèles, pour repousser l'ennemi infernal et ses assauts. Son affection pour les fidèles, dépasse celle des anges, car il prend soin de tous les hommes, et, non content d'envoyer des anges, il veille lui-même aux besoins particuliers de chacun. Il donne ordre aux anges de prendre la défense des fidèles, lui que Daniel appelle « le vigilant ».

A nous donc d'implorer inlassablement le secours de notre grand archange Saint Michel, pour un renouveau français.

La France qui lui a été tant de fois consacrée, n'a pas perdu le bénéfice de cette consécration. C'est une dévotion éminemment catholique, disait Mgr du Bois de la Villerabel, et profondément française.

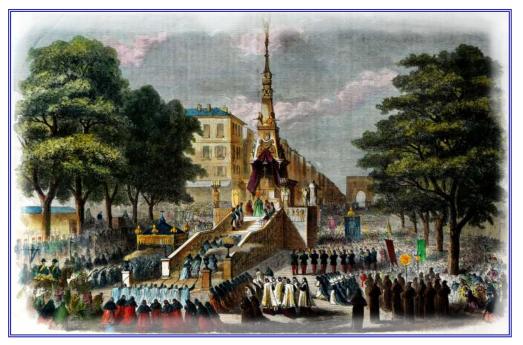
Saint Michel, c'est l'indignation, le soulèvement de l'intelligence et du cœur devant ce que ni la raison, ni le cœur ne sauraient admettre sans se renier. Il est celui qui défend dans le combat de la foi, dans le combat de notre identité catholique et française. Saint Michel, défendeznous dans le combat afin que nous ne périssions pas à l'heure du jugement.



01.11.1720 >> 01.11.2020

TRICENTENAIRE DE LA CONSÉCRATION DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE MARSEILLE AU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS PAR MGR HENRY DE BELSUNCE

En raison des difficultés qui s'amoncellent suite à la dictature "sanitaire" qui touche actuellement Marseille quant à la réservation de la salle, quand à la mise en place de l'autel porte d'Aix et les premières estimations non favorables à la procession, nous célébrerons ce tricentenaire l'année prochaine.



Cependant, le 1^{er} novembre en l'église Saint-Pie X, après les vêpres solennelles à 17h30 (au lieu de 18h), auront lieu

- Le renouvellement de la consécration de Marseille au Sacré-coeur
- Et de l'Amende honorable prononcés par Mgr Henry de Belsunce.

St Michel, délivrez-nous de la dictature!

LA CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Lundi 6 juillet

Profitant des vacances scolaires et de la désertion momentanée des locaux, une petite équipe dynamique et motivée attaque la réfection de la chapelle du prieuré. Il s'agissait au départ de passer une couche de peinture... Finalement, l'électricité est intégralement refaite, ainsi que le sol. Cerise sur le gâteau : une climatisation. Le tout pour la gloire de Dieu et le profit spirituel de tous ceux qui viendront y prier.

Nos bénévoles, forts de ce premier succès, enchaînent sur le secrétariat : Droit au but. Le voici tout pimpant, aux couleurs de l'O.M. Au total, un mois de travaux. Merci à tous ceux qui ont mis la main à la pâte.

Dimanche 9 août

Après 1 an et demi d'attente, la chaire a finalement été inaugurée à Saint Pie X. Elle cadre si bien dans son nouveau décor qu'on la croirait faite sur mesure. Nous ne pouvons qu'admirer le clin d'œil de la providence qui permet à nos prêtres pour les 300 ans de la consécration de la ville au Sacré-cœur de Jésus, de haut prêcher du de l'ancienne chaire des Victimes du Sacré-cœur



CALENDRIER DU MOIS

à Marseille

Dimanche 20 : Pique-nique de l'école Saint Ferréol.

Jeudi 24 : À Écone, transfert de la dépouille de Mgr Lefebvre.

Dimanche 27: Messe de rentrée du groupe scout de Marseille

à 10h30 à Saint-Pie X, suivi du pique-nique au local.

Mardi 29: Renouvellement des voeux du frère Martin durant la messe

de 11h à l'école Saint-Ferréol.

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociole - 20167 AFA

Tél: 06 99 45 09 32

Dimanche: 10h00 messe chantéeSamedi: 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

• Dimanche: 17h00 messe Ville di Paraso

Abonnement annuel : 25 € ou plus

chèque à l'ordre de

L'ACAMPADO

L'Acampado nº 162,

septembre 2020, prix 1,5 €
Editeur : L'Acampado
40, chemin de Fondacle
13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication : Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal: 2010

maquette & impression par nos soins

MARSEILLE

Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél: 04 91 91 67 16

• Dimanche: 10h30 messe chantée

19h00 messe basse

• En semaine: 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h

Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1er samedi

du mois à 17h50

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30 Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél: 04 91 48 53 75

• Dimanche: 8h30 messe chantée

• En semaine: 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi et le mercredi de 9h00 à 11h30 Etude des encycliques des papes le mardi à 20h00

Catéchisme pour adultes le jeudi à 20h00

Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré: 04 91 87 00 50 - Fax: 04 91 87 18 72

Email: <u>13p.marseille@fsspx.fr</u> Tél. école: 04 91 88 03 42

• en semaine : 7h15 messe basse

• le mardi en période scolaire : 11h30

• le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit Catéchisme pour les adolescents le mercredi à 13h30 Chorale de St Pie X : répétition le jeudi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél: 04 91 87 00 50

• Dimanche: 10h30 messe chantée

• Mercredi: 18h30 messe basse

• 1^{er} Vendredi du mois messe à 18h30

• 1er Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mardi à 19h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

• Dimanche: 8h30 messe basse

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes: 1 er, 2 ème et 4 ème Dimanche du mois:

8h00

(Sauf en juillet et août : pas de messe.)